

Direction Générale Développement

REF : DGADEV2016011

Signataire : MPB

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2016

RAPPORTEUR : Silvère ROZENBERG

OBJET : ZAC Centre-Moutier : avenant n°3 à la convention tripartite entre l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, la ville d'Aubervilliers et Deltaville pour le versement par la ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers

EXPOSE :

La ZAC Centre Moutier a été créée le 18 octobre 2011 par le conseil communautaire de Plaine Commune après approbation par ce même conseil du bilan de concertation et du dossier de création.

Cette ZAC s'inscrit dans le PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés) d'Aubervilliers dont la convention a été signée le 17 décembre 2010.

Par une concession d'aménagement signée le 13 juin 2012, la Communauté d'agglomération Plaine Commune a confié l'aménagement et l'équipement de l'opération d'aménagement de la ZAC Centre Moutier à la société DELTAVILLE.

Le programme d'aménagement de cette ZAC a pour objet, la rénovation urbaine, économique et sociale de trois îlots et la création de voies en centre-ville d'Aubervilliers. Cette ZAC contribue à la résorption de l'habitat indigne, à assurer le maintien de la diversité sociale, à requalifier l'espace public et à redynamiser l'activité commerciale.

La programmation prévisionnelle de la ZAC prévoit :

- La construction d'environ 200 logements (avec un programme prévisionnel de 30% de locatif social, 15% d'accession sociale et 46% d'accession libre)
- Et environ 1200 m² de surfaces commerciales (soit environ 9% de la surface plancher prévue)
- La création d'un passage sur l'îlot Heurtault reliant la rue du Goulet à la rue Heurtault.
- La réalisation du passage public H. Alleg entre la rue Ferragus et la rue Moutier.
- La requalification de la rue du Moutier (élargissement des trottoirs, suppression du stationnement, passage en zone 30).

Compte tenu de l'avancement du projet, il conviendrait par un avenant n°3 à la convention tripartite EPT/Ville/Deltaville de modifier l'échéancier prévisionnel des versements de la subvention comme suit (le montant global de la participation restant inchangé) : mars 2017 : 282.000€, juillet 2017 : 272. 489€, mars 2018 : 374.500€

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 06 décembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, MM. KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme **LE MOINE Sandrine**, M. **KADDOURI Nouredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, KHELAF Djamilia, MM. AIT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme CHERET Magali	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme TLILI Leïla,	Représenté par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
Mme NEDELEC Soizig	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	Mme KHELAF Djamilia
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

M. BENKHELOUF Boualem représenté par M. CECCOTTI-RICCI Roland à partir de la question n°231
M. AIT-BOUALI Omar ayant quitté la séance à partir de la question n°243

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Secrétaire de séance : Mme GRARE Laurence

Direction Générale Développement / Direction Générale Développement

Direction Générale Développement

REF : DGADEV2016011

Signataire : MPB

OBJET : ZAC Centre-Moutier : avenant n°3 à la convention tripartite entre l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, la ville d'Aubervilliers et Deltaville pour le versement par la ville d'une subvention à l'opération d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre Moutier à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1523-2 ;

Vu le Code l'urbanisme, et notamment son article L.300-5 ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Plaine Commune du 18 octobre 2011 créant la Zone d'Aménagement Concertée Centre Moutier ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Plaine Commune du 22 mai 2012 confiant, en sa qualité de concédant, à la SEM Deltaville, la réalisation de l'aménagement de la ZAC Centre Moutier ;

Vu la délibération du conseil municipal du 28 février 2013 approuvant la convention de subvention entre la Communauté d'agglomération Plaine Commune, la ville d'Aubervilliers et la société DELTAVILLE pour le versement par la ville d'Aubervilliers d'une subvention à l'opération d'aménagement ZAC CENTRE MOUTIER,

Vu la délibération du conseil communautaire de Plaine Commune du 2 avril 2013 approuvant la convention tripartite fixant les modalités de versement des subventions pour la ZAC Centre-Moutier

Vu la délibération du conseil municipal du 30 janvier 2014 approuvant l'apport des terrains de la ZAC Centre Moutier appartenant à la Ville pour un montant équivalent à 656 500 €,

Vu la délibération du conseil municipal du 9 juillet 2015 approuvant l'avenant n°2 à la convention tripartite Plaine Commune/Ville d'Aubervilliers/ Deltaville,

Vu la délibération du conseil de territoire du 11 octobre 2016 approuvant le Compte Rendu Annuel à la Collectivité présenté par Deltaville pour la ZAC Centre Moutiers sur l'exercice 2015 établissant à 20.088.165€ HT le budget prévisionnel global de l'opération et augmentant la participation de Plaine Commune de 194.232€HT la portant à 5.978.696€HT ; approuvant l'avenant n°4 au Traité de Concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC Centre

Moutier à Aubervilliers et l'avenant n°3 à la convention tripartite Plaine Commune/ Ville d'Aubervilliers/ Deltaville

Considérant l'article 16 de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAC Centre Moutier précisant que le concessionnaire peut recevoir des subventions des autres collectivités territoriales que la collectivité concédante,

Considérant que du fait de l'allongement de la durée de 2 ans de la concession d'aménagement, la participation de la Ville est lissée dans le temps pour correspondre à la réalité opérationnelle,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Madame La Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de subvention entre l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune, la Ville d'Aubervilliers et la société DELTAVILLE afin de :

- Modifier l'échéancier prévisionnel des versements de la subvention comme suit (le montant global de la participation restant inchangé) : mars 2017 : 282.000€, juillet 2017 : 272.489€, mars 2018 : 374.500€

Reçu en préfecture le : 16/12/2016

Publié le : 16/12/2016

Certifié exécutoire le : 16/12/2016

L'adjointe
Maria MERCADER Y PUIG



L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

